COMMUNE
De ANHEE

Le 19 avril 2017

A

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le mercredi **3 mai 2017 à 20h00'** à la Maison Communale, Place Communale, 6 à Anhée.
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :
Première – ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation.

En séance publique :
1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2° CPAS : compte, bilan et compte de résultats au 31/12/2016 : approbation
3° CPAS : modification budgétaire n°1/2017 : approbation
4° Arrêtés de police : ratification
5° Intercommunale IMIO – assemblées générales ordinaire et extraordinaire : décisions
6° Fabrique d'église de Warnant-Salet –composition du Conseil : information
7° Fabrique d'église de Bioul - modification budgétaire n°1/2017 : approbation
8° Fabrique d'église d'Haut-Le-Wastia - compte 2016 : approbation après réformation
9° Personnel enseignant : déclaration des emplois vacants au 15 avril 2017 en vue de la nomination définitive
10° Personnel enseignant : création de demi-emplois supplémentaires : ratification
11° Vente de parcelles boisées à Bioul : décisions de principe
12° Lotissement communal « A l'Agauche » à Bioul : autorisation de revente du lot 4 : décisions
13° Fixation du prix de vente du livre « Paysages, mémoire de nos territoires » édité par l'administration communale : décision
14° Asbl ALTER à Dinant – convention de collaboration : décisions
15° Motion – traitement des dossiers des personnes handicapées par le SPF Sécurité Sociale/dysfonctionnement : décisions
16° Programme Communal de Développement Rural-projet d'aménagement de la Place de Warnant – décompte final : approbation
17° Plan de Cohésion Sociale – convention de partenariat commune d'Anhée/Comité Anhée Amie des Aînés – avenant : approbation
A huis clos :
18° Convention de mise à disposition d'un agent contractuel communal vers l'asbl ADL : décisions
19° Recrutement d'un chef d'école à l'école communale de Bioul : admission au stage dans une fonction de directeur/directrice : désignation
20° Nomination définitive d'une maîtresse d'éducation physique à temps partiel (7périodes)
21° Nomination définitive d'une institutrice maternelle à temps partiel (13 périodes)
22° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.
ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.
ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article l1122-17, alinéa 3 ...
ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Françoise Septon.

Le Bourgmestre,
Luc Piette.

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANHEE NAMUR